Investissement en Obligations de PME : 6% à 7% de rendement annuel avec une garantie du Fonds Européen d'Investissement

Depuis l'instauration de nouvelles règles prudentielles, les établissements bancaires sont plus préoccupés à renforcer leurs fonds propres qu'à financer les entreprises. Cette situation augmente la demande de financements alternatifs, notamment en obligations convertibles, qui permettent aux groupes familiaux de se développer sans diluer leur capital.

Les obligations convertibles, étant assimilées à des quasi-fonds propres, vont notamment servir de levier aux entreprises pour obtenir un financement bancaire important à un taux réduit. Ce principe comptable permet d'avoir un rendement très élevé de l'obligation pour une entreprise qualitative et représente une **aubaine pour les investisseurs qui peuvent obtenir des rendements attrayants avec une prise de risque modérée**.

L'accès en direct à ce marché étant quasiment impossible, il est judicieux d'opter pour la gestion collective via un fonds spécialisé. Un avantage non négligeable de cette formule consiste en la diversification des investissements. En effet, plutôt que d'être exposé au risque de défaut d'une seule entreprise, le risque s'en trouve être fortement réduit puisqu'il y a mutualisation des émetteurs.

Afin de réduire encore ce risque, nous avons sélectionné le fonds ENTREPRENEURS & RENDEMENT, seul fonds lié par **une convention de garantie conclue avec le Fonds Européen d'Investissement**. Ainsi, au cas où une entreprise ferait faillite, le FEI reverserait 50% de la perte en capital sur cette ligne. Cette garantie s'opère sans limite ni restriction et sans déduction des coupons déjà perçus. Ce mécanisme très protecteur permet donc d'offrir une garantie de capital dans l'hypothèse pessimiste où 50% des entreprises du portefeuille feraient faillite. Sachant que le taux de défaillance des entreprises publié par la Banque de France ressort à 1,10% pour 2015 et, au pire de la crise, est ressorti à 1,70% en 2009, il est fort probable que le rendement délivré par le fonds ENTREPRENEURS & RENDEMENT soit supérieur à 6% l'an.

Ce fonds est ouvert à la souscription jusqu'au 31 décembre 2016. La principale contrainte concerne l'absence de liquidité puisque les capitaux investis dans ce fonds demeureront indisponibles jusqu'au 30 juin 2022.

En conclusion, en investissant différemment, il est possible d'obtenir des rendements très attrayants totalement décorélés des marchés boursiers. Ainsi, le fonds ENTREPRENEURS & RENDEMENT, grâce à la garantie délivrée par le Fonds Européen d'Investissement, offre un **rapport rendement/risque tout à fait exceptionnel** pour celui qui accepte de bloquer ses capitaux pendant 6 ans.

AVANTAGES :

- **Performance** : le fonds a un objectif de rendement net annuel de 6% à 7%.

- **Sécurité** : le risque réside dans le défaut de paiement des entreprises mais est largement réduit par la garantie conclue avec le FEI qui couvre 50% des pertes en capital éventuelles.

- **Fiscalité avantageuse** : en tant que FCPR, le fonds bénéficie d'une exonération totale de l'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux) pour les personnes physiques et d'un taux forfaitaire à 15% pour les personnes morales soumises à l'IS.

- **Transparence** : en finançant des entreprises non cotées, vous faites le choix de l'économie réelle et ne subissez plus les fluctuations boursières.